

DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL 2015

Le 19 décembre dernier, 122 citoyens sont venus au **dépouillement d'arbre de Noël** de la Municipalité de **Mille-Isles**. Ce fut une très belle journée pour faire une **promenade en traîneau tiré par de magnifiques chevaux**, **prendre une collation** et **rencontrer le père Noël**. Encore une fois, le **père Noël a fait plusieurs heureux en apportant de très beaux cadeaux**.

La magie était au rendez-vous. La matinée n'aurait pas pu se dérouler aussi agréablement sans l'aide des bénévoles : merci à Madison Dwyer, Cindy Parr, Laurent Thoin, Stephanie Dawson, Manon Laroche et au père Noël.

Joyeux Noël et bonne année!

Brenda Dawson

Conseillère responsable des loisirs et de la culture



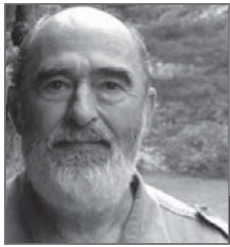
SINCÈRES REMERCIEMENTS, GUIGNOLÉE DES POMPIERS

Merci à tous pour votre **générosité** et merci à tous les bénévoles pour votre implication et votre dévouement lors de la journée de la « **Guignolée des pompiers** » du **14 novembre dernier**.

Cette année encore la **guignolée des pompiers aura des répercussions sur plusieurs familles dans le besoin** qui recevront un panier de Noël rempli de saveurs pour le temps des fêtes.

En espérant vous compter des nôtres l'an prochain, passez de joyeuses fêtes.





MOT du MAIRE

Édition décembre 2015

Mille-Isloises, Mille-Islois,

En m'ayant élu maire, vous m'avez accordé le privilège de m'adresser à vous, et de vous informer des orientations de votre conseil, des moyens mis en place pour les réaliser pour ainsi vous offrir des services de qualité qui répondent à vos besoins.

Le conseil a fait le choix, dès les premiers mois de son mandat, de se donner les moyens pour évaluer le plus correctement possible l'ampleur de la tâche et les ressources disponibles pour bien faire le travail dans un climat serein.

À titre d'exemple, dans un premier temps, il a analysé la structure administrative de la Municipalité. Il a aboli le poste d'adjointe à la direction générale, et a créé celui de greffière et secrétaire-trésorière adjointe pour ainsi répartir plus facilement les tâches et responsabilités.

Il a procédé à l'embauche d'un directeur du Service des travaux publics, poste à temps partiel, d'une durée de 18 mois. Son mandat consistait à évaluer nos infrastructures et faire l'inventaire de l'équipement afin d'être en mesure d'exécuter le travail requis par rapport à l'état des infrastructures. Il devait aussi évaluer nos employés affectés aux travaux publics, en tenant compte de notre budget et de notre planification. Il devait nous faire rapport de ses observations. À la suite des celles-ci, il nous a proposé des moyens pour atteindre un meilleur rendement par rapport à nos besoins, à un moindre coût.

Le conseil avait confié ce mandat à monsieur Bernard Labelle. Il possède plus de 35 ans d'expérience dans les travaux d'entretien et de réfection de routes dans les Laurentides. Son mandat a pris fin le 14 octobre 2015. Nous avons obtenu une excellente collaboration de sa part. Il a répondu à nos attentes et nous l'en remercions chaleureusement. Son analyse objective et ses recommandations nous permettent de mettre en place une nouvelle façon de gérer les travaux publics. Nous lui souhaitons une bonne continuité de retraite.

À la fin de cette année, nous abolirons le poste de contremaître aux travaux publics et nous créerons un poste à temps plein de directeur du Service des travaux publics. Nous prévoyons que la nouvelle direction entrera en fonction dès janvier 2016. La personne devra posséder l'expérience et les connaissances nécessaires. Elle sera capable de planifier le travail, de rédiger les devis, de lire les plans, de surveiller les travaux et de diriger une équipe. Ces qualifications nous permettront d'avoir une meilleure garantie de la qualité des travaux réalisés, et d'économiser en frais d'ingénierie.

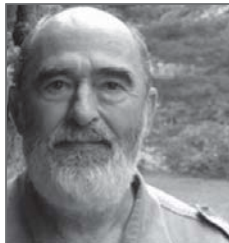
Nous remplaçons le poste de contremaître par un poste de chef d'équipe saisonnier. Le titulaire de ce poste travaillera sous la supervision de la direction du Service des travaux publics avec les employés saisonniers, du printemps à l'hiver. Il veillera au respect des personnes et des biens, ce qui reflétera la volonté du conseil d'être au service de la collectivité. L'hiver, un seul salarié sera à l'emploi de la Municipalité. Les autres saisonniers seront en disponibilité et appelés lorsque nécessaire.

Je m'en voudrais de passer sous silence l'embauche de madame Sarah Channell à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité. Mme Channell est une personne dévouée, professionnelle et bilingue qui mérite d'être connue. Elle remplace madame Johanne Ringuette qui nous a quittés après 8 ans d'implication au sein de la Municipalité et à qui je souhaite tout le succès dans ses nouvelles fonctions.

Le conseil est fier des personnes qui sont à l'emploi de la Municipalité, y compris nos pompiers volontaires. Il apprécie le travail qu'ils font. Il souligne leur volonté de vous soutenir dans vos projets, de répondre à vos besoins. Tout comme nous, ils sont conscients qu'ils travaillent pour vous et avec nous.

Je vous souhaite sincèrement de passer un agréable temps des Fêtes. Le conseil et les employés se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux et une bonne année 2016. Que 2016 nous permette la poursuite de réalisations dans l'intérêt collectif.

Michel Boyer, maire



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - Novembre 2015

Édition décembre 2015

PERSPECTIVES FISCALES 2014/2015

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec :

« Au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité, au cours d'une séance du conseil. Le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. »

LES ÉTATS FINANCIERS 2014

Préparés sous la responsabilité de l'auditrice externe Dominique Toupin, CPA auditrice, CA de la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l., les états financiers audités de l'année 2014 déposés en mars 2015 démontrent un excédent accumulé représentant l'avoir des citoyens qui s'élève à 4 960 163 \$. L'année fiscale 2014 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 231 737 \$. L'excédent de fonctionnement affecté (réservé pour le budget 2015) s'établit à 87 198 \$. Quant aux réserves financières et fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 378 748 \$ et s'expliquent par le fonds de roulement 287 834 \$, par le fonds de parcs et terrains de jeux à 83 262 \$ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés à 7 652 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2014 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 458 612 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Municipalité de Mille-Isles** au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

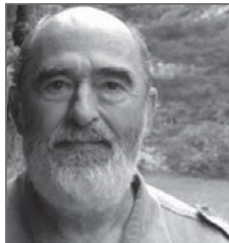
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que le maire doit inclure dans son rapport les rémunérations des membres du conseil :

FONCTION	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	15 206,04 \$	7 603,08 \$	22 809,12 \$
Maire (MRC)	4426,33 \$	2213,17 \$	6639,50 \$
Conseillers	5 069,04 \$	2 534,52 \$	7 603,56 \$

LISTE DES CONTRATS

Toujours en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec, le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du 16 octobre 2014 au 15 octobre 2015 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Ce document est disponible, sur demande, au bureau municipal.



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - Novembre 2015

Édition décembre 2015

SITUATION FINANCIÈRE 2015

Les prévisions pour l'année 2015 laissent croire que les revenus dépasseront légèrement les prévisions budgétaires. Quant aux dépenses, celles-ci ne devraient pas dépasser les prévisions budgétaires. Nous anticipons un léger surplus pour le présent exercice.

Une subvention du ministère des Transports du Québec d'un montant de 31 000 \$, sur recommandation de notre député, M. Yves St-Denis, ainsi qu'une subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) de 262 748 \$ ont contribué au paiement des travaux d'amélioration sur divers chemins.

En date du 30 septembre 2015, on observe la construction de 3 habitations (valeur totale de travaux de 800 000 \$), de 3 garages détachés (valeur de 27 000 \$), et 23 permis d'agrandissement et de rénovations d'immeubles existants nous laissant supposer une augmentation de valeur de 435 000 \$. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

De plus, il est à noter que pour sa deuxième année, le rôle d'évaluation n'entraînera pas d'augmentation au niveau des valeurs imposables. La valeur foncière servant à la taxation de 2016 s'élève à 268 701 200 \$, comparativement à 268 179 400 \$ pour l'année 2015, soit une augmentation de 521 800 \$ principalement occasionnée par l'évaluation de rénovations effectuées.

COMMENTAIRES SUR L'ANNÉE 2015

Nous sommes à mi-mandat. L'année 2015 s'inscrit dans la continuité des orientations et des moyens que nous avons mis en place en 2014. Des changements majeurs se sont produits au cours de la dernière année au sein du personnel administratif. Le conseil a embauché madame Josée Hébert à titre de greffière et secrétaire-trésorière adjointe et madame Sarah Channell à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité en remplacement de madame Johanne Ringuette. Le contrat de monsieur Bernard Labelle à titre de directeur du Service des travaux publics à temps partiel a pris fin à la mi-octobre.

Le travail de monsieur Labelle a fourni au conseil les éléments nécessaires qui lui ont permis de décider de mettre en place, en 2016, une nouvelle façon de gérer les travaux publics.

L'année 2015 m'a permis de rencontrer monsieur le ministre Pierre Moreau et d'obtenir de sa part un accueil favorable à notre demande de subvention pour la construction de la caserne incendie. Les travaux débiteront dès que nous aurons reçu l'approbation définitive du ministère. Nous obtiendrons du pacte-rural 2014-2015 un peu plus de 20 000 \$ que nous affecterons à l'édifice « Maple Grove ». Nous sommes à finaliser les plans pour la restauration de l'hôtel de Ville.

Nous sommes à élaborer le budget 2016 ayant comme objectif de maintenir cette année non seulement le taux de la taxe municipale sous l'indice des prix à la consommation, mais aussi votre compte de taxe, sauf pour les propriétés nouvellement construites ou améliorées. Dans l'élaboration du budget, nous prenons en compte des coupures gouvernementales imposées l'an dernier et reportées pour les prochaines années.

Je réitère qu'il est toujours agréable pour le conseil de constater la participation citoyenne aux activités qu'il organise et l'utilisation des infrastructures mises à votre disposition.

Ne soyez pas surpris si dès 2016 vous êtes interpellés sur la gestion des matières résiduelles : ordures, matières recyclables et matières organiques. Ce n'est pas seulement une question environnementale, c'est aussi une façon de vivre.

Michel Boyer, maire
4 novembre 2015

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 4 novembre 2015.



SERVICE INCENDIE

Édition décembre 2015

UNE PILE DE CADEAUX POUR NOËL!

C'est bientôt Noël. Grand-maman Lise a acheté pratiquement tous les cadeaux inscrits sur sa liste. Tous les membres de la famille seront contents! Même Rubis, la chienne de la famille, aura son présent. Mais regardons de plus près ses achats.

Grand-maman a acheté plusieurs cadeaux pour ses petits-enfants, Élise et Louis. Parmi ces cadeaux, certains jouets fonctionnent avec des piles. Afin d'éviter que quelqu'un ait la malencontreuse idée de retirer la pile de l'avertisseur de fumée pour faire fonctionner un des jouets, grand-maman en a acheté et les a jointes aux cadeaux. Ainsi, pas de danger qu'on oublie de remettre la fameuse pile dans l'avertisseur. Elle n'aura pas été retirée!

Par ailleurs, cet automne, elle a constaté que le cordon d'alimentation de la perceuse électrique de grand-papa Yves était usé. C'est dangereux! Grand-papa peut mettre le feu en utilisant un appareil dont le cordon est abîmé. Lorsque l'enveloppe du cordon d'alimentation sèche et craque, un arc électrique risque de se former. Alors, comme c'est un vieil outil, grand-maman Lise lui a donc acheté une nouvelle perceuse.

Elle offre à sa fille Léa un magnifique chandelier. Elle l'a bien choisi : il est fait d'un matériau résistant au feu et sa base est stable. Plusieurs incendies sont causés par des chandelles que les gens ont oublié de surveiller. La chandelle se consume totalement et le porte-chandelle brûle ou éclate selon qu'il est fait de bois ou de verre non résistant à la chaleur. En naviguant sur Internet, grand-maman a appris qu'on doit éteindre la chandelle dès qu'elle se trouve à 5 cm (2 po) du chandelier et qu'il faut exercer une surveillance constante, surtout s'il y a des enfants ou des animaux domestiques à la maison. Grand-maman Lise a donc imprimé ces précieux conseils de sécurité et les a mis dans la boîte, avec le cadeau.

À son gendre Michel, elle a pensé offrir un plat à fondue. Saviez-vous que la mauvaise manipulation des poêles à fondue est la première cause d'accident chez les grands brûlés au Québec? Sans compter les risques d'incendie. Bien des gens versent du combustible dans le brûleur alors qu'il est encore chaud. Quel danger! La chaleur peut faire s'enflammer l'alcool qui reste dans le brûleur, et les vêtements de la personne qui le tient peuvent prendre feu. Il est préférable d'avoir sous la main un deuxième brûleur. Comme grand-maman Lise le sait, elle a donc pensé en ajouter un.

Voilà! C'est pas mal. Noël sera sous le signe de la prudence, d'autant plus que grand-maman a remplacé par un neuf le cordon de rallonge usé utilisé pour brancher le sapin de Noël. Elle a aussi demandé à grand-papa Yves d'acheter un cordon de rallonge à usage extérieur afin de brancher les décorations qui sont installées dehors. De plus, cette année, elle a fait du bricolage. Elle a peint et décoré aux couleurs du salon un vieux bidon métallique surélevé. Grand-papa pourra y déposer les cendres du foyer. Ce sera pratique, esthétique et sécuritaire.

Bon, elle doit retourner faire des courses. Il lui reste encore deux ou trois petites choses à acheter pour faire des heureux.

Et vous?

Passerez-vous un Noël sécuritaire? Si vous voulez des pompiers au réveillon, vaut mieux les y avoir invités. N'est-ce pas?



Source : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/histoires-prevention-incendies/587/temps-des-fetes.html>



À NE PAS OUBLIER

Édition décembre 2015

PELLETAGE DE LA NEIGE

Le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur la voie publique constitue une nuisance, et est prohibé. Toute personne qui contrevient à cette disposition commet une infraction et est passible d'une amende en plus de nuire aux opérations de déneigement et aux interventions du Service de sécurité incendie.

Aidez-nous à garder les voies de circulation dégagées!

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Du 15 octobre au 15 avril, votre véhicule doit être stationné à l'intérieur des limites de votre propriété, dans un espace prévu à cet effet. Évitez une contravention ou un remorquage en respectant cette consigne.

D'ailleurs, toutes les cases de stationnement doivent observer une marge de recul pour éviter d'empiéter en tout ou en partie dans la voie publique. Nous ne serons pas responsables des dommages qui pourraient être causés à votre véhicule si vous ne respectez pas cette consigne.

URBANISME

Permis d'usage : Saviez-vous que vous devez informer le Service de l'urbanisme et environnement avant de démarrer une entreprise dans la Municipalité? Peu importe le type d'usage supplémentaire, sachez qu'il y a des dispositions prévues à la réglementation. Le Service de l'urbanisme et environnement est toujours disposé à vous aider dans vos démarches de planification pour votre propriété.

Rénovations : Vous prévoyez rénover votre résidence après l'hiver? N'hésitez pas à venir rencontrer le Service de l'urbanisme et environnement d'avance pour connaître les normes et les démarches à suivre! Se renseigner, c'est une belle façon de prévenir les surprises.

Savez-vous que les vidanges peuvent être rentables?

Chacune des municipalités de la MRC d'Argenteuil reçoit un montant à la fin de l'année si le contenu des vidanges a bien été classé à la maison. L'idée est que chacun d'entre nous est responsable de s'assurer que dans nos sacs de déchets, il n'y ait aucune matière recyclable (car cette matière doit aller dans le bac bleu). Il est toujours temps de commencer à composter. Étant donné que la Municipalité n'a pas la collecte des bacs bruns, vous pouvez commencer cette démarche individuellement en vous procurant un composteur domestique.

Si vous trouvez que votre contenant à composter dégage de mauvaises odeurs dans votre cuisine, ajoutez-y des graines de café moulu ou des feuilles mortes. Ces composantes vont altérer la senteur!

ACTIVITÉS D'HIVER

SENTIERS, RANDONNÉES, RAQUETTES, SKI NORDIQUE — RÉSERVE SCOUTE TAMARACOUTA - SAISON HIVERNALE - ENTRE 9 H ET 15 H

Saviez-vous que comme citoyens et citoyennes de Mille-Isles vous avez droit d'utiliser le sentier de raquette de la **Réserve Scout Tamaracouta** **durant la saison hivernale au même prix que les scouts?** Venez-vous amuser dans nos sentiers à un coût minime de 5 \$ par personne/par jour entre 9 h et 15 h, sept jours semaine. Profitez des points de vue étonnants en passant par la chapelle et en faisant le tour du lac ou en arrêtant pour une pause dans les différents abris Adirondack. Nous avons plusieurs kilomètres de sentiers, que vous choisissiez la piste bleue, jaune, rouge ou orange vous êtes sûr de trouver des points de vue incroyables. Il est important de s'enregistrer au bureau du camp à l'arrivée et au départ pour raison de sécurité.



Si vous désirez de plus amples renseignements, n'hésitez pas de nous contacter soit par téléphone 450 438-4096 ou par courriel : reservations@tamaracouta.com.

Au plaisir de vous voir!

HORAIRE DE LA PATINOIRE

EN TOUT TEMPS

VACANCES SCOLAIRES ET TEMPS DES FÊTES

	10 à 13 h	13 à 15 h	15 à 17 h	17 à 19 h	19 à 21 h		10 à 13 h	13 à 15 h	15 à 17 h	17 à 19 h	19 à 21 h
JEUDI	Fermée	Fermée	Fermée	Hockey	Patinage libre	LUNDI	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey
VENDREDI	Fermée	Fermée	Fermée	Patinage libre	Hockey	MARDI	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre
SAMEDI	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	MERCREDI	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey
DIMANCHE	Hockey	Patinage libre	Hockey	Fermée	Fermée	JEUDI	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre
						VENDREDI	Hockey	Patinage libre	Hockey	Patinage libre	Hockey

HOMMAGE À NOS PIONNIERS

La petite histoire du Maple Grove

La bâtisse « **Maple Grove** » construite vers 1860 est, à cette époque, une des trois écoles primaires existantes sur le territoire de la Municipalité. Elle s'appelle : l'école de Mille-Isles numéro 2. Les deux autres écoles se nomment : Cambria et Hayel Land. Il ne reste plus de trace de ces dernières.

La bâtisse « **Maple Grove** » est une construction de bois faite de billes équarries communément appelée pièce sur pièce. Elle est érigée sur un terrain donné alors par monsieur Frédérick Rodgers. Au début des années 1900, les citoyens l'ont recouverte de planches de bois rabotées. Plusieurs années plus tard, lorsque l'école ferme ses portes et est acquise par le révérend Cannon Horace Baugh, la finition extérieure existante est ajoutée.

Des citoyennes et des citoyens de la Municipalité se sont fait raconter, par leurs parents, les difficultés rencontrées pour s'y rendre l'hiver à pieds ou en traîneau tiré par des chevaux ou des chiens. Ils nous rappellent que le premier garçon arrivé à l'école entre le bois et allume le feu pour réchauffer le bâtiment et permettre la tenue des classes. Parmi nos aînés, certains y ont fait leur primaire.

L'école ferme lorsque, vers la fin des années 1940, le transport scolaire est mis en place pour amener les enfants de **Mille-Isles** dans une école plus moderne et plus grande à Morin-Heights.

Depuis, le **Maple Grove** a eu plusieurs vocations : de marché général il devient le dépanneur de monsieur Clinton Donald Vipond en 1980 qui a vendu celui-ci à la Municipalité en 2003. Par la suite, la Municipalité loue ce bâtiment qui sert de restaurant et de salle de rencontres occasionnelles. En 2005, il reçoit l'exposition sur l'histoire de la Municipalité lors de la **commémoration du 150^e anniversaire de Mille-Isles**. Il est vendu de gré à gré au promoteur « **Domaine La Source** » qui envisage de lui redonner la vocation de restaurant.

En 2014, le conseil actuel en reprend possession. Il considère qu'il s'agit d'un **bien patrimonial de la Municipalité** qui reflète une partie de son histoire. De 1860 à 1950, cette bâtisse permet à des générations d'enfants de **Mille-Isles** d'apprendre à lire, à écrire, à compter et à développer **une communauté dont nous pouvons être fiers aujourd'hui**.



Maple Grove (photo : Mille-Isles Pionner, juillet 1981, Bunny McCullough)



Maple Grove (photo : Sandra Stock)

Source : Madame Sandra Stock (Avec la permission du Quebec Heritage News, juillet et août 2005)

Source : Madame Shirley Dey Captain, Milles-Isles Historical Society, Morin-Heights Historical Association archives.



PATROUILLE CANINE A. ROY



1-800-950-4280

patrouillecanine@hotmail.com

INFORMATION

URGENCE : 911

Vos élus municipaux



Michel Boyer, maire
mboyer@mille-isles.ca
Poste 2621



André Durocher, siège no 1
Voirie et infrastructures
adurocher@mille-isles.ca
Poste 2625



Howard Sauvé, siège no 2
Urbanisme et Environnement,
Comité consultatif d'urbanisme
hsauve@mille-isles.ca
Poste 2626



Fred Beaudoin, siège no 3
Maire suppléant
Sécurité civile et publique
fbeaudoin@mille-isles.ca
Poste 2623



Dawn Charles, siège no 4
Communications avec les citoyens
dcharles@mille-isles.ca
Poste 2627



David Hudson, siège no 5
Bâtiments municipaux
dhudson@mille-isles.ca
Poste 2624



Brenda Dawson, siège no 6
Loisirs et culture, Tricentris
bdawson@mille-isles.ca
Poste 2622

Services municipaux 450 438-2958

- **Sarah Channell**
Directrice générale
schannell@mille-isles.ca
- **Andrée-Ann LaRocque**
Directrice du Service d'urbanisme
et environnement
Poste 2602
alarocque@mille-isles.ca
- **Marc Auclair**
Contremaître voirie
municipale et travaux publics
mauclair@mille-isles.ca
- **Alain Charbonneau**
Directeur Service incendie
acharbonneau@mille-isles.ca
- **Josée Hébert**
Greffière et
secrétaire-trésorière adjointe
Poste 2610
jhebert@mille-isles.ca
- **David Roy**
Inspecteur en urbanisme
et en environnement
Poste 2607
droy@mille-isles.ca
- **Sonia Legault**
Commis à la comptabilité
Poste 2601
comptabilite@mille-isles.ca
- **Nathalie Bouchard**
Responsable de l'environnement
et des loisirs municipaux
Poste 2608
nbouchard@mille-isles.ca
- **Chrystine Slight**
Technicienne administrative
Poste 2600
cslight@mille-isles.ca

Calendrier des séances ordinaires du conseil 2016

- | | | |
|--------------|---------------|--------------|
| • 13 janvier | • 1 juin | • 2 novembre |
| • 3 février | • 6 juillet | • 7 décembre |
| • 2 mars | • 3 août | |
| • 6 avril | • 7 septembre | |
| • 4 mai | • 5 octobre | |

Horaire du bureau municipal

7 h 45 à 16 h 30 • 5 jours semaine • Sans interruption

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------|
| • Jour de l'an | • Fête du travail |
| • 2 janvier | • Action de Grâces |
| • Vendredi Saint | • 24 décembre |
| • Lundi de Pâques | • Noël |
| • Journée nationale des patriotes | • 26 décembre |
| • Fête nationale du Québec | • 31 décembre |
| • Fête du Canada (lundi) | |

LISTE D'ENVOI DE MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES – COMMENT S'INSCRIRE?

Vous désirez faire partie de la liste d'envoi de message d'intérêt public en provenance de la Municipalité de Mille-Isles?

Simple, inscrivez-vous en ligne en cliquant sur l'icône à droite de l'écran.



INSCRIPTION
LISTE D'ENVOI

Vous recevrez un message d'accueil pour confirmer que vous avez été ajouté à la liste d'envoi.